









Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

C'est toujours avec plaisir que je mets ce petit mot dans l'écho de la commune.

Malgré les contraintes sanitaires en vigueur, mon équipe et moi-même travaillons toujours pour le bien de tous les habitants de Monteils.

Tous les lundis matin nous nous réunissons (élus et personnel administratif) afin de pouvoir concrétiser les projets et faire le maximum pour pouvoir vous satisfaire dans notre village.

Actuellement, pour le projet des Aires, toutes les demandes d'aides financières ont été faites au niveau de l'état, de la région, du département et d'Alès agglomération. Nous attendons l'acceptation des dossiers qui sont assez complexes pour pouvoir concrétiser ce projet le plus rapidement possible.

Comme d'habitude, l'écho de notre commune vous informe de tous les événements du dernier trimestre. Notamment le marché hebdomadaire du dimanche matin qui obtient un gros succès avec un gros travail d'organisation de Marie-Paule RUIZ et Chantal HAUDOT qui se sont énormément investies. Ce marché a pour but d'aider les petits commerçants locaux. Celui-ci est devenu un lieu de rencontre de tous les habitants de Monteils et des villages voisins.

Concernant les travaux nécessaires OLD : dans certains endroits ceux-ci ont permis de mettre en valeur un patrimoine caché par la végétation : vieux murs, capitelles (travaux de nos anciens) tout en protégeant les habitations. Merci aux propriétaires compréhensifs et aux bons retours que nous avons de leur part en mairie.

Je félicite la totalité des membres du conseil municipal. Chacun s'investissant dans les domaines qui correspondent à leur compétence et qui sont régulièrement présents à la mairie.

Je terminerai en remerciant également le Comité des fêtes de Monteils et le Comité des parents d'élèves de Monteils pour leur investissement dans les événements de la commune.

Merci à vous tous de la confiance que vous nous accordez,

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Patrick FONTAINE

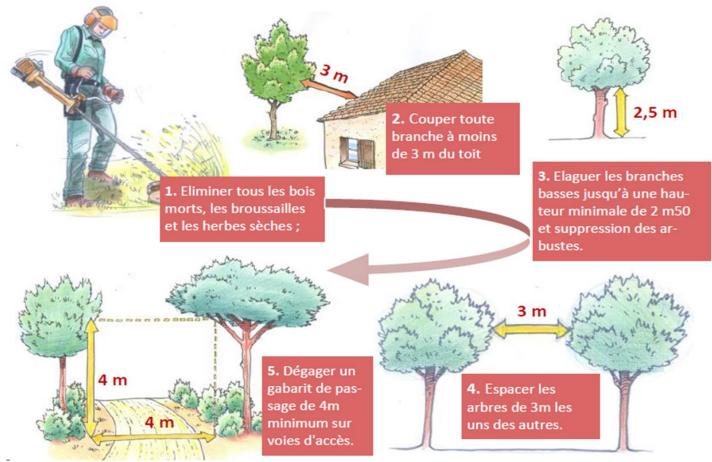






OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Comment débroussailler?



Les obligations légales de débroussaillement sont règlementaires et législatives. Elles s'imposent à tous et depuis plusieurs années. Il s'agit d'assurer sa propre sécurité, la préservation des espaces naturels, et de faciliter l'intervention des pompiers.

Le débroussaillement protège l'habitation et évite la propagation de feux accidentels dans les propriétés situées en forêt ou à proximité.

Les travaux ont déjà largement commencé sur la commune.

Pour une déclaration d'incinération de végétaux en période autorisée, merci de vous rendre à la mairie pour obtenir le document avec les normes à respecter.







Notre marché hebdomadaire a débuté le dimanche 7 février, et il rencontre un véritable succès !!! Les commerçants/producteurs sont présents tous les dimanches matin, place du Puits.

Ils vous proposent des produits de qualité, fruits et légumes locaux, charcuterie, escargots, traiteurs, huile d'olive, pains et viennoiseries, pizzas, pâtisseries et bien d'autres encore...







Pour rappel, tous les 1ers dimanches du mois, le marché est plus important. Des commerçants ne pouvant venir qu'une fois par mois (huitres et coquillages, vin, les recettes de Pascaline etc...) et des artisans locaux s'ajoutent pour exposer et vendre leurs produits (poteries, tableaux, bijoux etc....).



Le comité des fêtes est également présent, et vous propose des boissons à emporter (avec le respect des consignes sanitaires exigées par la Préfecture en cette période de pandémie).

Le comité sera présent le 4 avril week-end de

Pâques.

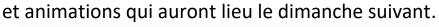








Toutes les semaines, sur le site de la mairie, vous trouvez la liste des commerçants





Les enfants de Monteils pourront participer à une chasse au trésor organisée par la mairie le dimanche 11 Avril. Pour cela il faut s'inscrire sur le coupon distribué à l'école.

Le 11 Avril, il y aura aussi le marché aux fleurs organisé par l'APE.





QUELQUES RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES SUR NOTRE VILLAGE

LE VILLAGE AU MOYEN-ÂGE

Pendant tout le moyen-âge, l'autorité du seigneur avait maintenu la paix dans le pays, le seigneur et le prieur avaient défriché les terres anciennement cultivées par les Gallo-romains et restées en friche pendant plusieurs siècles. Sans doute, le seigneur était exigeant, le travail dû et la récolte, souvent médiocres. Mais du moins le serf n'avait pas à craindre les actes de brigandage des guerriers barbares de jadis et des routes de brigands par la suite.

Peu à peu le village s'était développé autour du petit château féodal et de son église. Vers 1400, il formait une unité assez importante, l'eau y était moins rare que de nos jours, des sources taries depuis longtemps coulaient abondamment à cette époque et facilitèrent la culture. Il était imposé pour TROIS FEUX tandis que Deaux et Euzet n'étaient comptés que pour UN FEU ET DEMI ou DEUX.

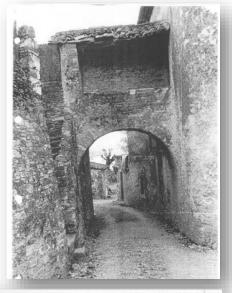
Monteils avait depuis longtemps une église appelée « Le prieuré de St Sauveur de Monteils ». Elle s'élevait au milieu du village, le cimetière tout autour de l'église occupait la surface de la place publique actuelle. Le prieur ou curé possédant quelques terres autour du village. L'une d'elles était encore appelée la terre « Clastru » c'est-à-dire : le cloître, en 1911.

En 1470, Jean-Luc, Prieur de Monteils, refusa, avec 40 autres prieurs, de payer les droits de visite à l'évêque d'Uzès qui ne fit pas de visite à son diocèse.

L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE A LAISSÉ DE MULTIPLES TRACES

Même si de nombreuses vieilles maisons ont disparu, permettant la création de routes ou petites places (route de Deaux, place du 19 Mars), il reste cependant encore beaucoup d'empreintes des temps passés. Outre des voûtes de style roman, en berceau (ou renforcées par des arcsdoubleaux), on retrouve sur certains murs extérieurs du village des meurtrières évoquant un site médiéval défensif. A l'Est du bourg, deux fenêtres à meneaux (fin du moyen-âge) s'ouvrent sur la campagne.

La commune possède aussi son **château**, propriété privée, bâti du Xième au XIIème siècle, et qui fut la résidence des Templiers, comme en témoignent sa tour carrée flanquée de ses 7 meurtrières et son chemin de ronde. Il fut par la suite appelé « château de la « basse-cour ».















1685 : La révocation de l'édit de Nantes embrasa à nouveau le pays. La révolte fut particulièrement violente dans les Cévennes de 1702 à 1704 (guerre des camisards)

1703 : Le 6 février fut une journée noire pour Monteils : celle de la « brûlerie » du village. L'église et d'autres bâtiments furent incendiés, des maisons pillées. Le sang coula de part et autre.

1834 : Après la révolution, le bâtiment de l'église fut remis aux protestants qui en firent leur lieu de culte. Quelques années plus tard (1856), Jean Mourgues, par ailleurs créateur de la filature de la soie du quartier de Soleirol, leur donna un terrain sur lequel ils construisirent leur cimetière.

1849-1854 : Les catholiques de la commune entreprirent en 1849 la construction de la nouvelle église sur un terrain offert par le Sieur Antoine BERTRAND, de Monteils. Pour financer ces travaux bien onéreux pour les quelque 80 paroissiens, une souscription fut organisée à laquelle s'associèrent des familles de notables d'Alès et même l'évêque. Elle fut inaugurée en 1854.



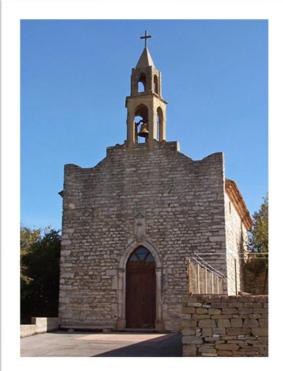
Le temple classé est à l'origine une ancienne église incendiée par les Camisards en 1703 (brûlerie de Mons-Monteils).

Devenue bien public à la Révolution, elle fut finalement donnée aux Protestants en 1834 par un bienfaiteur.

Saint-Sauveur est un nom de lieu qui tire son origine de l'attribut de sauveur du monde attaché à Jésus-Christ.

L'église Saint Sauveur est un monument du XIXème siècle inscrit aux monuments historiques

Au XVIIème siècle elle n'était pas celle d'aujourd'hui. Celle de cette époque et la maison presbytérale furent incendiées par les Camisards. L'ancienne église sera vendue à un particulier pendant la Révolution et servira de temple protestant. Les catholiques de Monteils décident alors d'en construire une autre. La première pierre fut posée le 21 septembre 1849 et l'édifice terminé cinq ans plus tard. Les habitants du village la rénovent en 1983. Le clocher à l'origine en bois est classé, mais celui-ci est détruit par la foudre, puis reconstruit à l'identique en béton.





\mathcal{D} ans la commune

LE JARDIN D'ENFANTS PLACE DES ROCHES A OUVERT AU MOIS DE FEVRIER



Les travaux permettant l'ouverture du jardin d'enfants ont été achevés. Le maire et l'agent technique n'ont pas ménagé leurs efforts pour terminer cette aire de jeu qui ravira les enfants et bien sûr les parents qui les accompagneront.

Il nous appartient maintenant à toutes et tous de veiller à ce que ce lieu ne soit pas saccagé ou rendu sale.

VISITE DU PRESIDENT D'ALES AGGLOMERATION

Invités par la mairie, Christophe RIVENQ accompagné de sa chef de cabinet Cindy BILLARD, ont été accueillis par la municipalité le vendredi 19 février 2021. Après un exposé avec un diaporama du projet en cours à la LAUZIERE (ateliers communaux, commerces et logements), DONNE-MAGE-LES AIRES (logements) et PEYRAS (entrepôt), une visite sur site a été effectuée ainsi que le tour du cœur du village et notamment la rue du château, le temple et l'église qui ont émerveillé nos invités.

La visite s'est poursuivie à l'entreprise FONTAINE frères, société à responsabilité limitée active depuis 7 ans, qui est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire. Entreprise de l'ombre mais indispensable, elle a surpris par ses professionnels et la qualité de leur travail avec des appareils de technologies de pointes.









\mathcal{D} ans la commune

INCIVILITES

Des dépôts sauvages ont ENCORE été constatés sur notre commune. Merci de ne pas laisser vos ordures dans la nature. Des containers sont à votre disposition près du cimetière et sur le parking bas de l'école.







La municipalité rappelle que cette infraction est passible d'une amende :

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi. Le juge pourra notamment décider :

D'une amende de 450 € maximum

ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule. La municipalité peut vous faire payer une facture de remise en état des lieux.





A VOS RECETTES!

Tarte fine poire et bleu d'auvergne de Lolita

Ingrédients pour 6 personnes

- 1 pâte brisée
- 3 poires
- 150 g de bleu d'Auvergne
- 30 g de beurre
- 1 sucre
- · Paprika
- · Cumin
- Sel
- · Poivre du moulin



Préparation

Préparation: 20min Cuisson: 10+15

1 - Dans une poêle, mettez le beurre et les poires tranchées finement à cuire. Rajoutez un peu de sucre, du cumin, du paprika, un peu de sel et laissez cuire quelques minutes. Gardez un peu de croquant pour vos poires.

2 - Étalez la pâte brisée sur une plaque avec du papier sulfurisé. La faire cuire à blanc pendant dix minutes.

Puis disposez une à une les tranches de poires les plus fermes. Comblez ensuite les trous avec les plus cuites. Rajoutez ensuite des morceaux de bleu d'auvergne sur toute la surface de la tarte.

3 - Mettre à cuire pendant 10 à 15 (suivant votre four) minutes à 180° (th 6)

Vous pouvez aussi mettre la poêle à chauffer et déposer les poires pour les faire revenir doucement et ne mettre ni beurre ni sucre, mais simplement mettre une cuillère à soupe de miel qui va fondre pour ensuite les placer sur la pâte.

On peut également remplacer le bleu par du roquefort

Bon Appétit

Apéritif ou Entrée







VOTRE ENFANT

ENTRE EN MATERNELLE? ENTRE EN ELEMENTAIRE? POUR LA 1^{Ere} FOIS A

L'ECOLE DE MONTEILS

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 INSCRIVEZ LE AVANT LE 15/04/2021

Nous sommes nés en 2018, nous voulons aller à l'école!



Dossier et renseignements en envoyant un mail à mairie.monteils@orange.fr

Mairie de Monteils 384 traversée du village 30 360 MONTEILS Tél : 04 66 83 50 04







INFOS UTILES



ZAID Brigitte LIEU DIT LES COUPADES NORD - 30360 MONTEILS

2: 04 66 83 67 95 07 77 96 14 60

GIRO Cécile 17 CHEMIN DES PINS – 30360 MONTEILS

2: 04 66 54 88 87 06 31 36 01 29

LIBRE EXPRESSION

CE TEXTE N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITE DE SO

Billet d'humeur

A PROPOS DU DEBROUSSAILLEMENT :

LE CODE FORESTIER, ORDONNANCE N° 2012-92 DU 26 JANVIER 2012, DANS SES ARTICLES L131-12 ET R 131-14, EST CENSE ASSOUPLIR LE DROIT DE PROPRIETE AFIN QU'UN PROPRIETAIRE PUISSE METTRE EN SECURITE SON PROPRE BIEN BATI, EN DEBROUSSAILLANT CHEZ SON VOISIN

IL S'AGIRAIT AUSSI D'EVITER A UN PROPRIETAIRE DE CHAMP NON ENTRETENU DES FRAIS QUI NE LUI INCOMBENT PAS POUR PROTEGER LE BATI D'AUTRUI JOUXTANT SON PROPRE TERRAIN.

POURTANT, LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (ARTICLE L2213-25) STIPULE QUE TOUT PROPRIETAIRE EST OBLIGE D'ENTRETENIR SON TERRAIN

PUISQUE CHAQUE PROPRIETAIRE EST SOUMIS A CETTE OBLIGATION, EN QUOI Y A-T-IL ENGAGEMENT DE FRAIS SUPPLEMENTAIRES ?

DES LORS ON EST EN DROIT DE SE DEMANDER SI LE CODE FORESTIER N'INTRODUIT PAS UNE RUPTURE D'EGALITE DE TRAITEMENT ENTRE LES PROPRIETAIRES. N'AUGMENTE-T-IL PAS LA RESPONSABILITE DE L'UN EN DIMINUANT CELLE DE L'AUTRE ?

VOILA POURQUOI, CET ARTICLE DE LOI ME DONNE UN SENTIMENT D'INJUSTICE. EU EGARD A LA SITUATION, JE NE PENSE PAS ETRE LE SEUL. J'APPELLE DONC TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI SONT CONCERNES PAR CETTE OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT ET QUI LE SOUHAITENT, A COMMUNIQUER AVEC MOI PAR MAIL AFIN DE REFLECHIR ENSEMBLE A DES ACTIONS A MENER AFIN D'OBTENIR UN AMENDEMENT DE CET ARTICLE DU CODE FORESTIER OU SA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE. NOUS SERONS PLUS INTELLIGENTS, PLUS FORTS ET PLUS EFFICACES EN ETANT NOMBREUX. UNE LOI EST AU SERVICE DES HOMMES ET PAS LES HOMMES AU SERVICE D'UNE LOI.

Jacques GONZALEZ – Monteils 30360

Adresse mail où me joindre:

SI VOUS DESIREZ RECEVOIR PAR MAIL LES INFOS COMMUNALES, MERCI DE

CARNET

Aucun événement sur la commune ces 3 derniers mois

Objectif PHYTO

MAIRIE



Lundi 9h00 à 14h00 Mardi 9h00 à 13h00 Jeudi 9h00 à 12h00

Les adjoints sont disponibles en dehors des horaires de la mairie uniquement sur rendezvous. *Téléphone*: 04 66 83 50 04

Collecte ordures ménagères :

Lundi et jeudi matin (Poubelle noire : ordures ménagères) Jeudi matin (Poubelle bleue tri)

Ramassages encombrants (frigos, machines à laver, canapés etc...):

Dernier vendredi du mois au matin.



IPNS